

SERVICE LEGISLATIF.

CHAMBRE DES COMMUNES.

537 Paiement de l'indemnité sessionnelle des membres de la Chambre des Communes, c'est-à-dire, pour les jours d'absence par suite de maladie, d'affaires publiques, d'occupation à des opérations agricoles nécessaires, ou de décès, par dérogation aux dispositions contraires de la <i>Loi concernant le Sénat et la Chambre des Communes</i> , chapitre dix des Statuts révisés du Canada, 1906. Le paiement en cas de décès doit être effectué suivant l'ordre du Conseil de la Trésorerie.	10,000 00
--	-----------

TRAVAIL.

538 Crédit supplémentaire pour solder les dépenses de la Commission des relations industrielles.	5,000 00
539 Crédit supplémentaire pour acquitter les frais de la Conférence nationale, et pour l'impression des délibérations.	5,000 00
540 Crédit supplémentaire pour payer les frais des délégués et conseillers canadiens à la Conférence ouvrière internationale tenue à Washington.	25,000 00
541 Crédit supplémentaire, pour le reste de l'exercice financier, afin de solder les dépenses du directeur des opérations houillères, et de son personnel, dans l'Alberta, ainsi que les frais d'impressions, de papeterie et d'aide aux écritures, non autrement prévus.	25,000 00

TERRES ET PARCS FEDERAUX.

542 Secours à accorder sous forme de fournitures nécessaires, d'aliments, d'effets d'habillement, de combustible, etc., ainsi que le fourrage des animaux aux colons nécessiteux des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, en coopération et par entente avec les gouvernements provinciaux, ou d'autre manière, et en vertu des règlements qu'édictera le Gouverneur en conseil.	2,000,000 00
---	--------------

ETABLISSEMENT DE SOLDATS SUR DES TERRES.

543 Avances aux soldats s'établissant sur des terres, et frais d'administration des <i>Lois d'établissement de soldats de 1917 et 1919</i> , y compris l'aide aux écritures.—Crédit supplémentaire.	20,000,000 00
---	---------------

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau ce jour.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendements:—

Bill (No 31), Loi modifiant la Loi du Service civil, 1918, relativement aux traitements de certains directeurs et directeurs adjoints de la poste.

Bill (No 38), Loi modifiant la Loi de l'immigration.

Bill (No 42), Loi modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada (Pilotage).

Bill (No 43), Loi concernant une certaine convention entre Sa Majesté et le Président de la République française, en date du dix-neuvième jour de septembre 1907, et une convention supplémentaire à cette convention, et la Loi de la convention avec la France, 1908.